



Commune de
Val-de-Ruz

CRÉATION DE HUIT PLACES D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE DES PRADIÈRES

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un
crédit d'engagement de CHF 195'000

Version : 1.0 - TH 689471

Auteur : Conseil Communal

Date : 27.05.2024



Table des matières

1.	Résumé.....	3
2.	Bref rappel des faits	3
3.	Situation actuelle et perspectives.....	4
4.	Appréciation et objectifs.....	4
4.1.	Appréciation.....	4
4.2.	Objectifs	5
5.	Travaux : nature et coût.....	5
5.1.	Descriptif des travaux.....	5
5.2.	Coûts des travaux.....	6
5.3.	Organisation du projet	6
6.	Calendrier et planification.....	6
7.	Conséquences financières.....	6
7.1.	Compte des investissements.....	6
7.2.	Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune	7
8.	Impact sur le personnel communal	7
9.	Vote à la majorité simple du Conseil général	7
10.	Conclusion.....	7
11.	Projet d'arrêté.....	9
12.	Annexe	10

Liste des figures

Figure 1 : Carte de l'accès à la place d'armes (en rouge A-B-C-D) – année 1999.....	3
---	---

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau des coûts des travaux	6
Tableau 2 : Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune	7



Création de huit places d'évitement sur la Route des Pradières

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 195'000

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

La Confédération est propriétaire de la Place de tir des Pradières. À ce titre, les troupes qui l'occupent régulièrement empruntent la route partant du village des Geneveys-sur-Coffrane. L'entretien de cette dernière, propriété de la Commune, lui incombe. La Confédération assume les deux tiers des frais d'entretien et des investissements consentis.

Vu l'augmentation de la fréquentation de la place de tir, la Confédération a demandé de prévoir plusieurs places de croisement sur cette route. Les véhicules de l'armée sont en grande partie équipés de remorques. Ainsi, huit emplacements ont été définis. Le coût total estimé est de CHF 160'000. La réalisation est prévue au 2^e semestre 2024.

2. Bref rappel des faits

La route des Pradières traverse le lieu-dit La Grande Forêt. Elle est asphaltée et sert en grande partie au service de la troupe, mais aussi au service forestier et aux randonneurs.

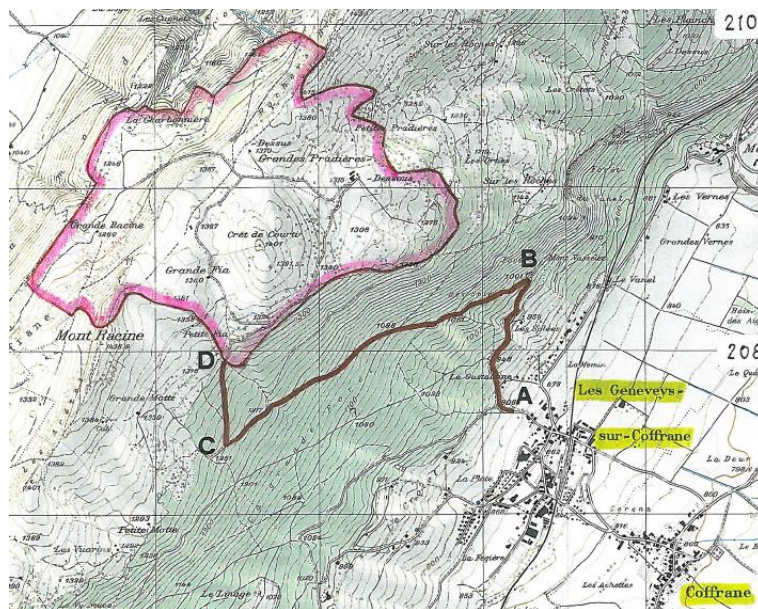


Figure 1 : carte de l'accès à la place d'armes (en rouge A-B-C-D) – année 1999

L'entretien de cette route a fait l'objet d'une convention entre la Commune et la Confédération (armasuisse, anciennement les forces armées) dont la première édition date de 1969. Elle a été renouvelée le 22 juin 1999. Elle se reconduit tacitement tous les deux ans. Les termes convenus sont notamment les suivants :



Création de huit places d'évitement sur la Route des Pradières

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 195'000

- *en hiver, le déneigement de la route est à la charge de la Confédération (armasuisse) lorsqu'elle utilise la place de tir à cette période ;*
- *la Confédération s'engage à payer les deux tiers des coûts d'entretien. La Commune agit en tant que maître de l'ouvrage. Elle doit annoncer les travaux deux ans à l'avance afin que la Confédération puisse intégrer les dépenses dans son budget ;*
- *la Commune se charge de l'entretien courant : balayage, nettoyage des banquettes, curage des cunettes¹, élagage des arbres, etc.*

En début de législature (mars 2021), la Confédération a exprimé le besoin de disposer d'un meilleur accès à la place de tir des Pradières en ayant des places de croisement.

Dans un premier temps, le garde-forestier a étudié la configuration des lieux et proposé des solutions. Un bureau d'ingénieurs a ensuite été mandaté pour le dépôt d'un permis de construire et obtenir les autorisations de défrichage (quelques arbres). Toutes les autorisations ont été obtenues en 2022.

Le processus de recrutement du nouvel administrateur à la tête de l'unité administrative des travaux publics a eu un impact sur le délai de concrétisation du projet. Il est aujourd'hui à maturité, ce qui permettra de répondre au besoin de la Confédération, réitéré entretemps.

En effet, dans l'intervalle, la Confédération a obtenu un permis de construire pour moderniser sa place d'armes et agrandir la place de parc devant le bâtiment principal. Les travaux ont eu lieu en 2023.

3. Situation actuelle et perspectives

Depuis deux ans, la fréquentation de la place de tir est en augmentation. Le croisement des véhicules n'est actuellement pas aisé et de plus en plus de véhicules de l'armée se déplacent avec des remorques. C'est pourquoi la Confédération a demandé à la Commune de créer douze places d'évitement à plusieurs endroits de la montée.

En coordination avec les représentants de la place de tir et après analyse, huit emplacements d'évitement ont finalement été retenus.

4. Appréciation et objectifs

4.1. Appréciation

Une bonne collaboration prévaut dans l'utilisation de la Route des Pradières entre les besoins de l'exploitation forestière et ceux de la place de tir. Toutefois, il est reconnu que le croisement n'est pas aisé, notamment pour les véhicules d'une certaine longueur. Il s'agit aussi de tenir compte de l'augmentation de sa fréquentation.

¹ Système de drainage aménagé pour évacuer rapidement et continuellement les eaux.



Création de huit places d'évitement sur la Route des Pradières

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 195'000

4.2. Objectifs

La présente demande de crédit d'engagement vise à répondre à la demande de la Confédération. Elle permet à tout usager de cette route (randonneurs et forestiers) de faciliter le croisement avec les véhicules qui l'empruntent.

5. Travaux : nature et coût

5.1. Descriptif des travaux

Les travaux consistent à aménager huit places d'évitement de part et d'autre de la route actuelle en fonction de la configuration des lieux.

- Places en amont de la route (deux places)
 - abattage d'arbres, y compris enlèvement de souches
 - décapage du revêtement terreux, y compris entreposage à proximité
 - compactage du fond de la surface
 - fourniture, mise en place et compactage de grave non-traitée sur une hauteur de 40 cm environ
 - réglage de la planie
 - coupe franche de l'enrobé existant, y compris encollage
 - fourniture et pose d'un enrobé, épaisseur de 80 mm

- Places en aval de la route (six places)
 - abattage d'arbres, y compris enlèvement de souches
 - retroussage des talus existants
 - fourniture et mise en place de remblai pour agrandissement des talus, y compris compactage
 - fourniture, mise en place et compactage de grave non-traitée sur une hauteur de 40 cm environ
 - stabilisation du caisson avec apport de ciment (80 kg/m³) y compris réglage de la planie
 - coupe franche de l'enrobé existant, y compris encollage
 - fourniture et pose d'un enrobé, épaisseur de 80 mm
 - remise en place des talus

Leur emplacement évitera que les véhicules ne prennent trop de vitesse. Celle-ci est limitée à 50 km/h. Plusieurs panneaux le rappellent tout au long du parcours.



Création de huit places d'évitement sur la Route des Pradières

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 195'000

5.2. Coûts des travaux

Dans le tableau ci-dessous, vous trouvez l'évaluation des coûts pour l'ensemble des travaux.

	Montant CHF
Réalisation des huit places d'évitement [HT]	160'000
Divers et imprévus 10%	16'000
TVA 8.1%	14'256
TOTAL CHF	190'256
COÛT TOTAL, ARRONDI TTC	195'000

Tableau 1 : tableau des coûts des travaux

La Confédération (armasuisse) prend à sa charge les deux tiers du montant des travaux, soit CHF 130'000. Le solde (CHF 65'000) incombe à la Commune.

5.3. Organisation du projet

Selon les termes de la convention, la Commune agit en tant que maître d'ouvrage. Le suivi du dossier et des travaux est assuré par l'unité administrative des travaux publics.

6. Calendrier et planification

La planification pour ces travaux, durant l'année 2024, est la suivante :

- envoi des soumissions en gré à gré concurrentiel mai
- réception des soumissions et comparatif juin
- proposition d'adjudication au Conseil communal début juillet
- début des travaux (sous réserve de la validation de la place d'armes de Colombier) fin août
- fin des travaux (au plus tard) fin octobre

7. Conséquences financières

7.1. Compte des investissements

Le crédit d'engagement sollicité auprès de votre Conseil s'élève à CHF 195'000 toutes taxes comprises. Il est pris en charge par la Commune sous le chapitre de 1000770002.

La charge nette totale assumée par la Commune s'élève à CHF 65'000.



Création de huit places d'évitement sur la Route des Pradières

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 195'000

Comme le montant n'a pas été validé et inscrit dans le budget des comptes d'investissement pour l'année 2024, il sera compensé avec le crédit-cadre des routes communales. Les prévisions actuelles indiquent que les réalisations ne permettront pas d'utiliser l'entier du montant.

7.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

Au total, les charges nouvelles pour la Commune s'élèvent par année à CHF 2'200, ceci dès 2024.

	%		2024
Dépense nette (pas de récupération TVA possible)		CHF	195'000
Participations de tiers (armasuisse Immobilier)		CHF	-130'000
Investissement net		CHF	65'000
Amort. cumulé s/taux différencié par investissement	2.00	CHF	1'300
Intérêts de la dette selon estimation	1.42	CHF	900
Charge totale annuelle au compte d'exploitation		CHF	2'200
Point(s) d'impôt de la charge totale annuelle du compte d'exploitation			0.004

Tableau 2 : charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

8. Impact sur le personnel communal

Le présent projet n'a pas d'impact sur le personnel communal, si ce n'est le suivi usuel d'un tel projet par l'unité administrative des travaux publics.

9. Vote à la majorité simple du Conseil général

La présente demande de crédit d'engagement est une nouvelle dépense unique, inférieure à CHF 1'000'000, touchant le compte des investissements. Ne satisfaisant ainsi pas aux dispositions de l'article 5.13 du règlement sur les finances, du 2 mai 2022, le vote à la majorité simple est requis.

10. Conclusion

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation de la place de tir des Pradières par des véhicules plus grands et plus longs, il devient nécessaire d'adapter la route d'accès en créant des places d'évitement supplémentaires. La Commune répond ainsi à la demande de la Confédération.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.



Création de huit places d'évitement sur la Route des Pradières

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 195'000

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 27 mai 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
Y. Ryser P. Godat

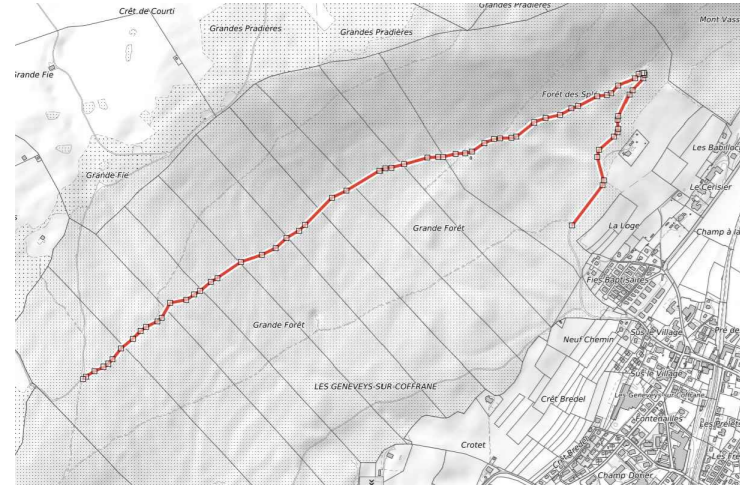


Création de huit places d'évitement sur la Route des Pradières

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 195'000

12. Annexe

- Carte des emplacements des nouvelles places de croisement



APPEL D'OFFRE

Création de 8 places d'évitement et réfection de la chaussée sur l'axe communal 80 Motte aux Geneveys-sur-Coffrane
Situation générale

Plan N°:2052-01b	Liste N°:								
Format : 1050 x 594	Echelle : 1:1000 / 1:5000								
Date	Etabli le	Index A	Index B	Index C	Index D	Index E	Index F	Index G	Index H
23.06.2021	01.11.2021	10.08.2022							
Dessiné	KS	CR	MZ						
Contrôlé	JMC	JMC	JMC						

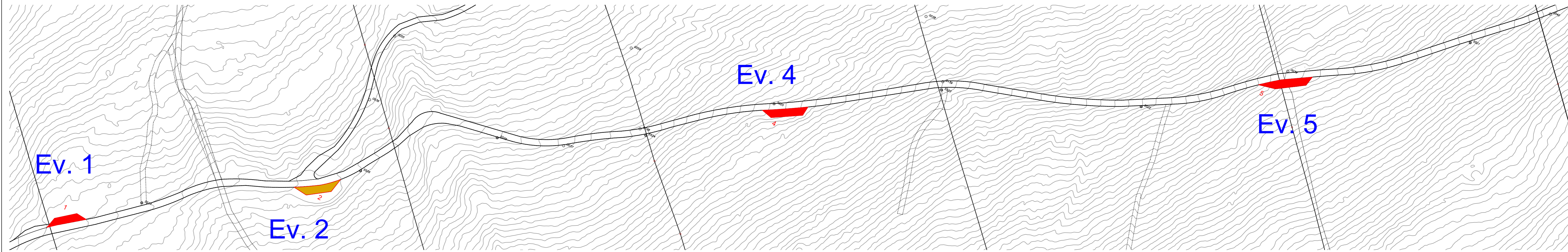
Vincent Becker Ingénieurs SA
info@vbisa.ch | +41 32 724 34 13
Rue des Fontaines 10 | CP2 | 2087 Cornaux

LEGENDE :

- nouveau revêtement bitumineux =
- nouveau revêtement graveleux =

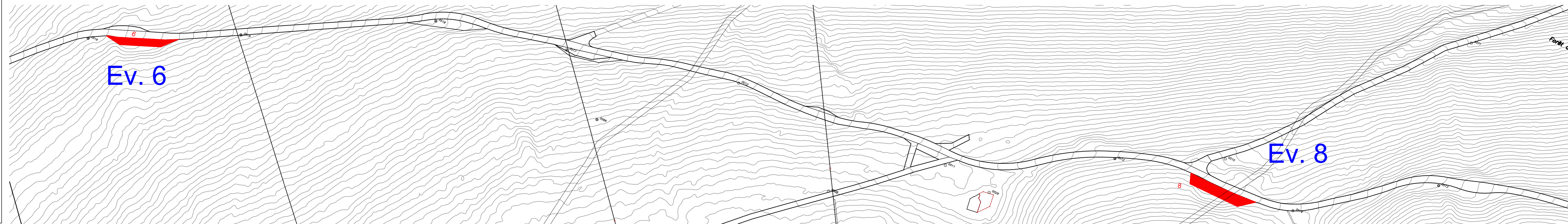
SITUATION 1:1000

Zone 1

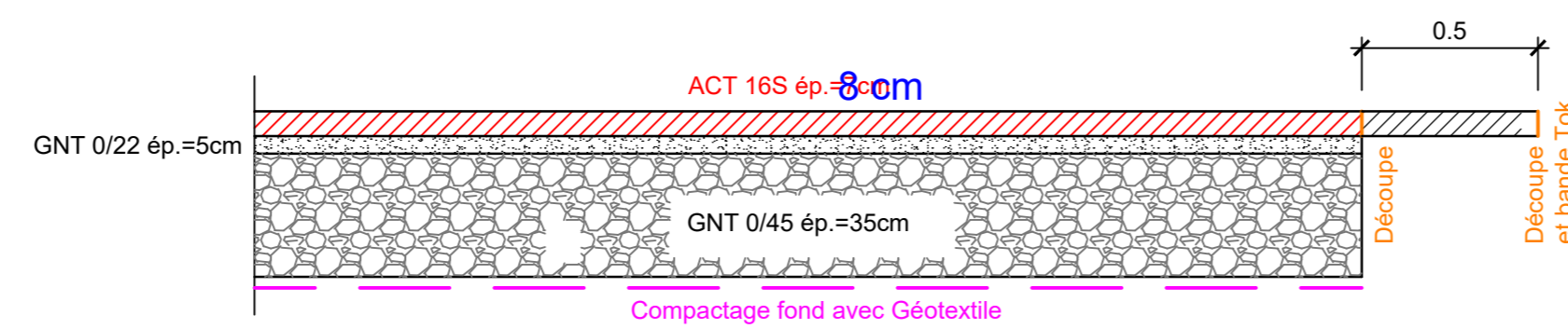


SITUATION 1:1000

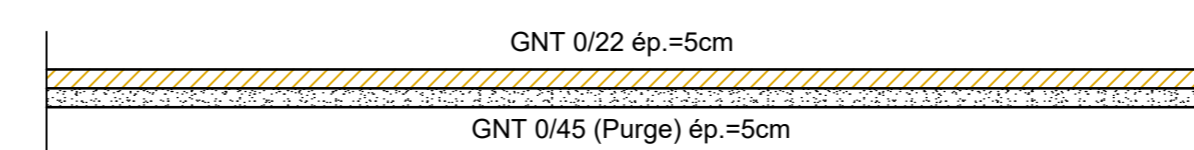
Zone 2



COUPE TYPE NOUVEAU
REVETEMENT BITUMINEUX 1:20

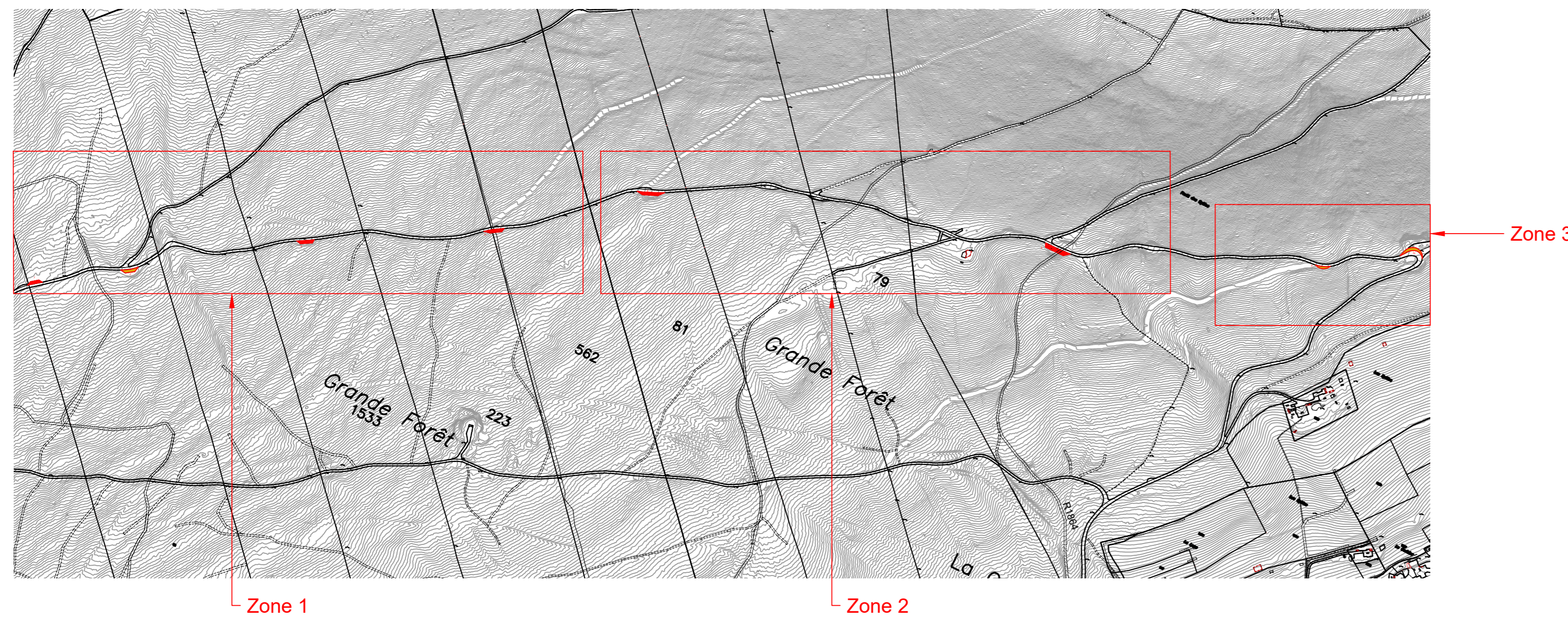


COUPE TYPE NOUVEAU
REVETEMENT GRAVELEUX 1:20



SITUATION 1:5000

Globale



SITUATION 1:1000

Zone 3

